

Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile

Berne, 24 mai 2018

## Communiqué de presse

### **Ursula Zybach devient présidente de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile**

**Ursula Zybach, actuelle présidente du Grand Conseil, a été élue par les délégués à la présidence de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile (ASD) sous un tonnerre d'applaudissements. Ces derniers ont également élu trois nouveaux membres afin de renforcer le comité. Il a par ailleurs été question des mesures d'économies du Canton et du retrait des assureurs maladie concernant le financement du matériel de soins.**

Les délégués de l'Association cantonale bernoise d'ASD ont élu la nouvelle présidente, Ursula Zybach, avec force applaudissements. Dès juillet 2018, elle prendra la place du président par intérim Beat Ursenbacher. Agée de 50 ans, Ursula Zybach est présidente en exercice du Grand Conseil et, entre autres, présidente de Santé publique Suisse, présidente de Promotion allaitement maternel Suisse, conseillère municipale de Spiez et députée au Grand Conseil (SP) depuis 2014. Elle estime que « la prise en charge extrahospitalière va continuer à prendre de l'importance » et déclare « vouloir s'engager à fond pour que la population puisse continuer à compter sur des services d'aide et de soins à domicile (ASD) forts ». Les autres membres élus au comité dans la foulée sont Marlen Baumann Giger (présidente de l'organisation d'ASD Gantrisch), Bernhard Lippuner (président de la coopérative d'ASD d'Oberaargau Land) et Bernhard Zaugg (président de l'organisation d'ASD Region Köniz).

L'assemblée des délégués s'est en outre penchée sur les mesures d'économies prévues par le Canton et l'arrêt du Tribunal fédéral qui exclut le financement du matériel de soins (appelé moyens et appareils) comme le matériel de pansements par les assureurs maladie. Cette décision touche notamment les soins des plaies pour lesquels il est nécessaire de disposer de matériel de haute qualité. Les parties cherchent des solutions à l'échelle nationale comme dans les cantons. Des discussions sont actuellement en cours avec la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale.

**Pour toutes questions ou informations complémentaires :**  
Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile

Beat Ursenbacher, président par intérim  
Jürg Schläfli, directeur

Tél. 031 300 51 51  
Tél. 079 239 41 15

## **Informations générales concernant les organisations d'ASD publiques à but non lucratif du canton de Berne**

L'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile (ASD) est l'association faîtière chapeautant les 49 organisations d'ASD d'intérêt général à but non lucratif du canton de Berne (organisations d'ASD avec mandat de prise en charge). Celles-ci sont des entreprises indépendantes sur les plans juridique et économique. L'association cantonale n'a pas le pouvoir de leur donner des instructions. Les organisations d'ASD occupent 4600 collaboratrices et collaborateurs. Elles fournissent chaque année 1,9 mio d'heures de soins infirmiers et 0,3 mio d'heures d'aide au ménage et d'encadrement social. Le besoin de prestations fait l'objet d'une évaluation et les prestations requises sont ensuite fournies sur la base d'une ordonnance médicale. Dans le canton de Berne, les organisations d'ASD d'intérêt général (à but non lucratif) assument l'obligation de prise en charge c'est-à-dire qu'elles soignent et encadrent toutes les personnes indifféremment, quel que soit le temps de déplacement, la durée de l'intervention ou d'autres critères. Pour cette tâche, elles reçoivent du Canton une rétribution spécifique d'un montant d'environ 23 mio de francs. Les autres paiements effectués par le Canton (env. 95 mio de francs) sont versés en vertu du contrat de prestations selon les mêmes critères à tous les fournisseurs de prestations du secteur des soins ambulatoires (organisations d'ASD d'intérêt général, organisations d'ASD privées, infirmières et infirmiers indépendants, homes/appartements avec prestations).